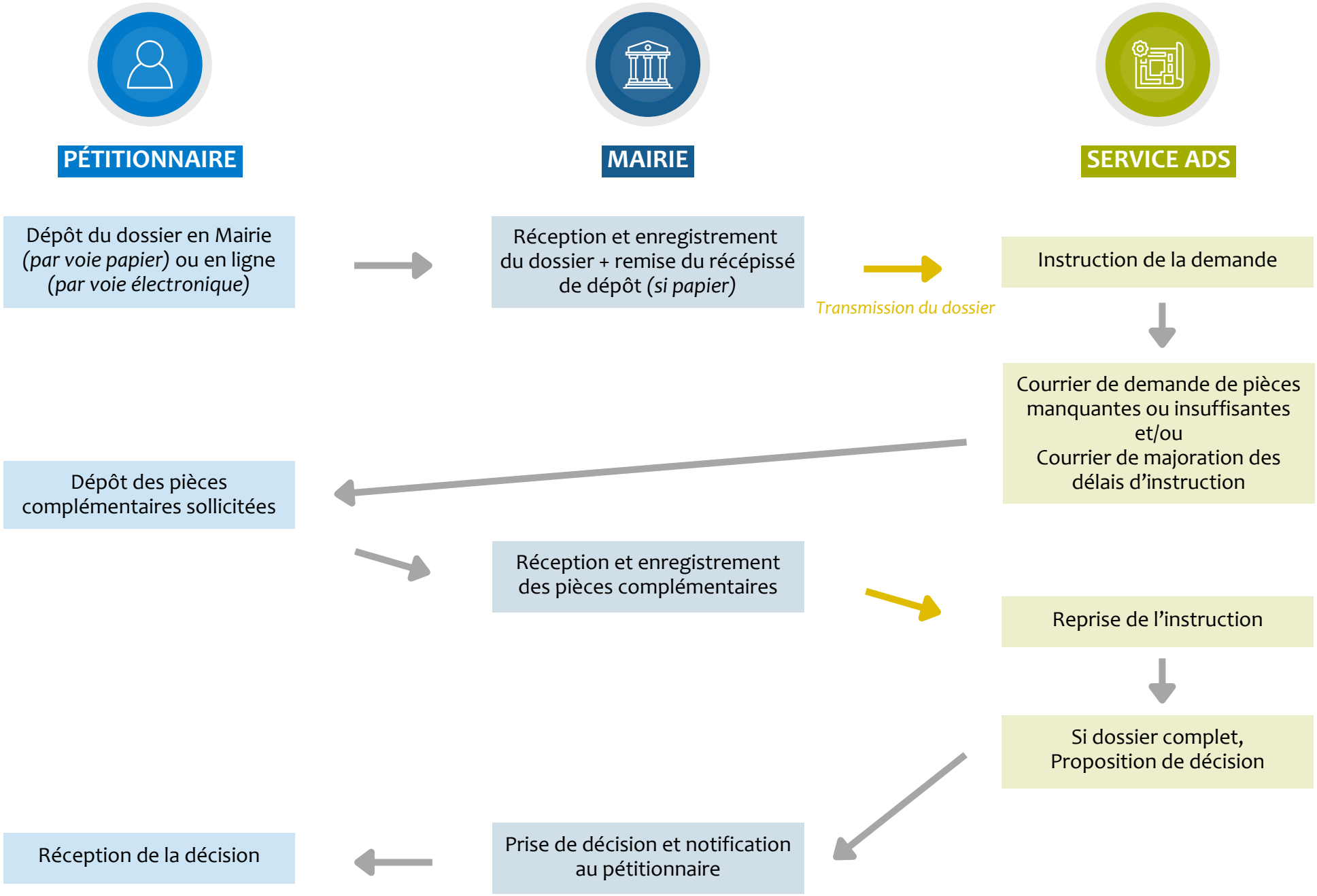
PÉTITIONNAIRE
MAIRIE
SERVICE ADS
Dépôt du dossier en Mairie (par voie papier) ou en ligne (par voie électronique)
Réception et enregistrement du dossier + remise du récépissé de dépôt (si papier)
Transmission du dossier
Instruction de la demande
Courrier de demande de pièces manquantes ou insuffisantes et/ou Courrier de majoration des délais d'instruction
Dépôt des pièces complémentaires sollicitées
Réception et enregistrement des pièces complémentaires
Reprise de l'instruction
Si dossier complet, Proposition de décision
Prise de décision et notification au pétitionnaire
Réception de la décision